



Note de conjoncture

Octobre 2025

TRANSPORT



Immatriculations à La Réunion

Juillet 2025 - Septembre 2025

Nouvelle hausse des immatriculations dans le neuf, tirée par les voitures essence.

De juillet à septembre 2025, 7 360 voitures particulières neuves ont été immatriculées à La Réunion, soit une augmentation de 16 % par rapport à la même période en 2024. La hausse concerne uniquement les motorisations essence (+ 28 %). Les immatriculations des voitures diesels, électriques et hybrides rechargeables sont en baisse, comme aux trimestres précédents. Au niveau national, les immatriculations neuves sont en diminution (- 2 %).

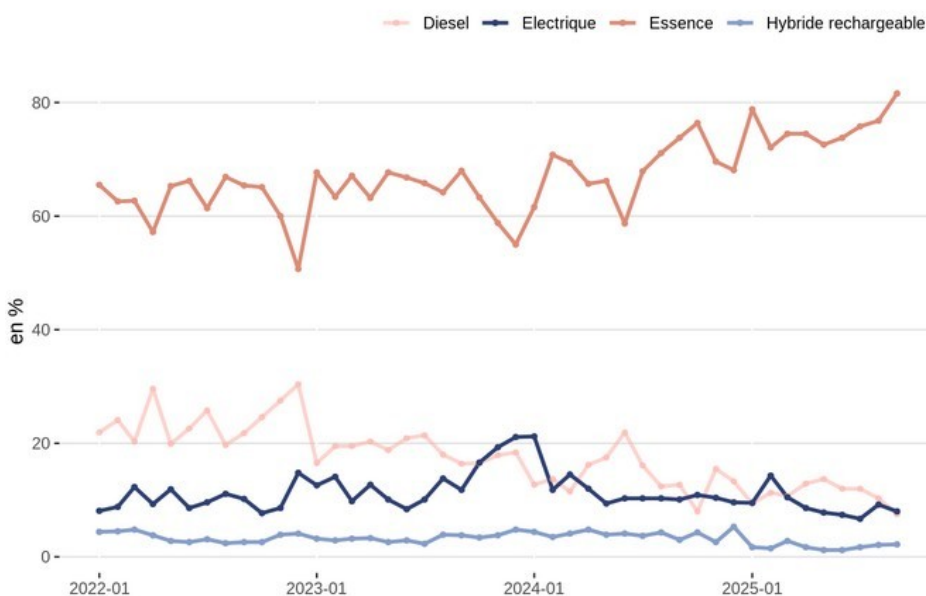
À La Réunion, les immatriculations de voitures d'occasion diminuent légèrement (- 1 %), même si elles restent deux fois plus nombreuses que les acquisitions de voitures neuves. La hausse des immatriculations d'occasion des hybrides rechargeables et électriques compense la baisse des diesel. Les voitures diesel restent cependant les plus vendues sur le marché de l'occasion : elles représentent la moitié des immatriculations d'occasion du trimestre. Au niveau national, les immatriculations d'occasion restent stables (+ 1 %).

Immatriculations de voitures particulières par type de motorisation

	Évolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %		
	Nombre		
	T3 2025	La Réunion	France
Neuf dont	7 360	15,6	-2,3
Diesel	730	-17,9	-21,3
Electrique	580	-10,6	16,2
Essence	5 750	27,7	-4,3
Hybride rechargeable	140	-37,1	-7,6
Occasion dont	16 970	-0,6	0,6
Diesel	8 680	-5,1	-3,7
Electrique	530	27,5	20,5
Essence	7 550	2,5	2,5
Hybride rechargeable	210	40,3	13,5

Source : SDES-DEAL, répertoire statistique des véhicules routiers, données brutes

Répartition des motorisations des voitures particulières neuves à La Réunion



Source : SDES-DEAL, répertoire statistique des véhicules routiers, données brutes

En dehors des voitures, les immatriculations de véhicules neufs peuvent être regroupées en plusieurs catégories : transport de personnes, transport de marchandises (léger ou poids lourd) et véhicules spéciaux.

Entre juillet et septembre 2025, 3 550 véhicules neufs ont été immatriculés à La Réunion, soit une hausse de 25 % par rapport à la même période en 2024. Cette hausse est portée par les cyclomoteurs, dont le nombre d’immatriculations dépasse ce trimestre celui des camionnettes.

Au 3^e trimestre 2025, 6 200 véhicules d’occasion ont été immatriculés à La Réunion, soit une hausse de 3 % par rapport au 3^e trimestre 2024.

Immatriculations selon la catégorie, hors voitures particulières

	Neuf		Occasion	
	Nombre T3 2025	Evolution entre T3 2024 et T3 2025, en %	Nombre T3 2025	Evolution entre T3 2024 et T3 2025, en %
Cyclomoteur	1 440	161,8	710	16,4
Motocyclette	760	-7,3	1 820	3,4
Tricycle et quadricycle à moteur	20	-50,0	300	-3,2
Dérivé VP	60	50,0	450	-16,7
Camping-car	0		20	100,0
Camionnette	1 000	-11,5	2 580	3,2
Autre VASP	60	200,0	60	0,0
Autobus et autocar	60	50,0	20	100,0
Camion	50	25,0	90	12,5
Tracteur routier	30	200,0	20	0,0
VASP lourd	10	-75,0	10	-50,0
Remorque légère	20	0,0	40	0,0
Remorque lourde	0		0	
Tracteur agricole	50	-37,5	80	0,0
La Réunion	3 550	25,0	6 200	2,6

Note : De manière générale, à La Réunion, le nombre de véhicules concernés pouvant être faible, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Source : SDES-DEAL, répertoire statistique des véhicules routiers, données brutes

Prochaine parution : janvier 2026
pour les résultats d’octobre 2025 à décembre 2025

Définitions

- Un **camion** est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.
- Une **camionnette** (ou véhicule utilitaire léger) est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Un **cyclomoteur** est un véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³, et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h (mobylette, scooter,...).
- Un **tracteur routier** est un véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d’autres véhicules routiers non automobiles (semi remorques).
- Un **véhicule automoteur spécialisé (VASP)** est un véhicule routier à moteur destiné à des usages autres que le transport (ambulances, véhicules de pompiers, fourgon funéraire, engins de travaux publics, bennes à ordures ménagères, dépanneuse ...).
- Une **voiture particulière (VP)** est un véhicule routier automobile, autre qu’un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Source

Le répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo) est un dispositif du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d’outre-mer compris) à partir des informations provenant du système d’immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l’Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés). Il remplace le fichier central des automobiles (FCA) depuis 2010.

Pour en savoir plus

Les publications nationales et les données sur les immatriculations et le parc des véhicules routiers sont disponibles sur le site internet du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports>.